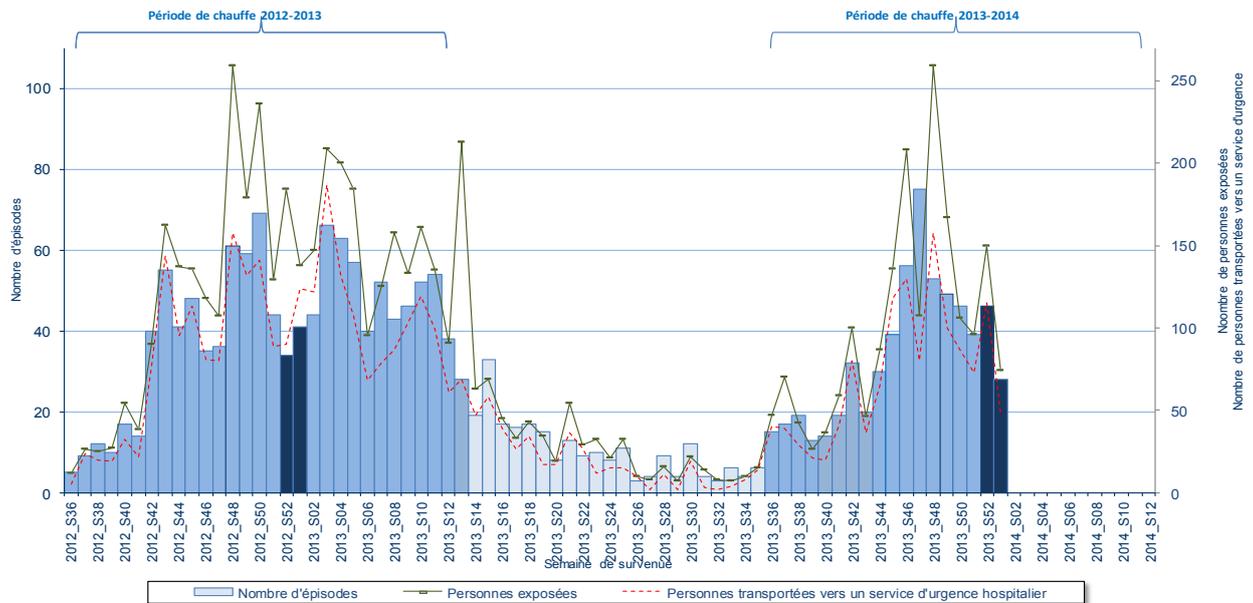


- Au cours de ces deux dernières semaines, **cinq personnes sont décédées d'une intoxication au CO** au cours de deux épisodes accidentels (impliquant un groupe électrogène pour l'un et un chauffage de fortune pour l'autre).
- Au cours des deux dernières semaines, **les régions Provence-Alpes-Côte d'azur et Ile-de-France ont déclaré le plus grand nombre d'intoxication au CO** avec respectivement 15 et 13 signalements.
- A l'échelle nationale, et sous réserve de consolidation des données, les informations disponibles à ce jour ne mettent pas en évidence de recrudescence du nombre d'intoxications au CO déclarées au système de surveillance à la suite des divers événements météorologiques récents.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la **signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS)** ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 611 signalements ont été transmis impliquant 1 809 personnes dont 1 309 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 291 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 74 signalements ont été transmis recensant 224 personnes exposées à des émanations de CO dont 163 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un braser/barbecue

- Depuis le 1^{er} septembre 2013, le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a augmenté par rapport à la même période de la saison précédente (56 versus 35). Au total, 4 personnes sont décédées, 198 personnes étaient impliquées dont 148 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.
- Les signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation d'un braser/barbecue sont en légère hausse par rapport à la même période de la saison précédente (40 versus 32). Ils ont impliqué 156 personnes dont 135 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été signalé.

Les décès par intoxication au CO

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 21 décès par intoxication accidentelle au CO ont été déclarés au système de surveillance. Au cours des deux dernières semaines, cinq personnes sont décédées en Provence-Alpes-Côte d'Azur lors de deux épisodes accidentels d'intoxication. Les deux premiers décès, en lien avec un groupe électrogène, sont survenus au moment de travaux dans une maison individuelle. Le second épisode, impliquant trois décès, s'est produit au cours de l'utilisation d'un chauffage de fortune.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, l'Ile-de-France est la première région concernée par les intoxications au CO avec 91 signalements. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déclaré respectivement 73, 58 et 50 signalements. En Bourgogne, le nombre de signalements a doublé par rapport à la même période de la saison précédente (30 versus 15).

Au cours des deux dernières semaines, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France ont déclaré le plus grand nombre d'intoxications avec respectivement 15 et 13 signalements.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 48% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 18% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 11% des signalements.

Plus de 7 signalements sur 10 ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage
(réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'INPES propose un guide grand public présentant les différents types de pollution de l'air intérieur dont le monoxyde de carbone ainsi que les recommandations destinées à éviter la survenue d'une intoxication

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1187.pdf>



Tous les bons gestes pour un air intérieur plus sain.

Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .
cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS